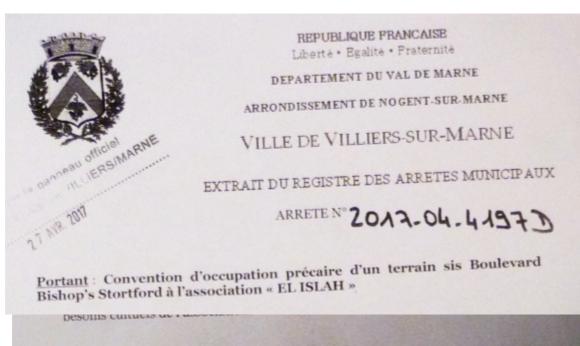
Extrait de l'arrêté du Maire de Villiers en date du 27 avril 2017-05-20 Mise à disposition temporaire de trois mois d'un terrain de 974 M2 pour 300 euros mensuels



ARRETE

ARTICLE 1 - Une convention d'occupation précaire de terrain est conclue avec l'association « EL ISLAH », pour l'occupation d'un terrain communal d'environ 974 m², sis boulevard Bishop's Stortford cadastré section AB n°433 à Villiers-sur-

ARTICLE 2 - La présente occupation précaire est consentie moyennant une indemnité mensuelle de 300,00 € (trois cents euros) et pour une durée de trois mois à compter du 2 mai 2017.

ARTICLE 3 - De préciser que la recette en résultant sera constatée au budget de la ville.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et notifiée à l'intéressée.

Fait à Villiers sur Marne, le vingt-sept avril deux mil dix-sept

Jacques Alain BENISTI

Un autre arrêté du Maire du 10/03/2017 (N° 2017-03-4122D) octroie la location des salles municipales (y compris la salle Georges Brassens) à titre gratuit à l'association Al Islah pendant une durée d'un an

Les tentes étaient en cours de montage ce samedi 20 mai 2017





